1ÈRE. ANNÉE, No. 12. MANITOBA. JEUDI 17 AOUT, 1871.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés dans la maison en face de la demeure de M. Narcisse Marion, à St. Boniface.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40 00

FEUILLETON DU "MÉTIS."

JOURNAL D'UN SOLITAIRE.

DEUXIÈME FRAGMENT.

30 Octobre 18...

Une tempête.—Des Infirmes sauvés.—Une Veillée.—Le grenadier Bruno.—Les Commandements de Dieu expliqués par lui.—M. Dumas.

La loi du bon Dieu est la loi du bon sens, et le voleur un ennemi de la société. Peut-on imaginer rien de plus lâche qu'un caporal d'ordinaire qui vole sur les vivres, qui s'entend avec le major ou autre pour rogner la portion du soldat? un boucher qui livre à poids faux? un marchand qui dupe la pratique? Avez-vous vu de ces juifs maudits, qui nous trompaient sur la monnaie? J'ai mémoire d'un Isaac qui, à Strasbourg, prêtait à la petite-semaine, et qui ruina un officier, si bien que le pauvre lieutenant quitta le régiment; mais le fils de Jacob ne le porta pas en terre, et un bon soir, les voltigeurs lui graissèrent le museau, en guise de savon, avec la graisse de porc, et lui grillèrent la barbe jusqu'au vif.

Et dans le civil, que d'injustices! Là-bas, au pays, j'ai connu un fermier qui mettait de l'eau dans le cidre et le vendait comme pur; un autre qui ne mesurait pas justement le blé. Le père de ma mère a été ruiné par un procès injuste. L'huissier de chez nous n'a-t-il pas friponné un cochon à mon père et quatres chapons, pour lui faire avoir un bail? et le malheureux déniait à sa servante les petits gages qu'elle gagnait si durement. Que de vols, mon capitaine! et pensent-ils entrer dans le paradis avec le bien d'autrui? Non, non; il ne s'agit pas seulement de prendre, mais il faut restituer ce que l'on a empoché, ou monter la garde chez Lucifer, pas de milieu.

Un jour, dans mon bas-âge, j'avais trouver les pommes de la mère Maturine bien belles, et mon frère et moi nous en avions fait une petite récolte que nous mîmes dans notre panier. Le père Jérome les sentit sans doute, car il fit ouvrir le panier et nous demanda d'ou ces fruits venaient. Il fallut le dire, et le vieux, détachant son fouet à bœufs, nous en donna une tournée et nous ramena sous le pommier de malheur, nous fit mettre à genoux, demander pardon à Dieu et nous ramena plus vite qu'au pas ordinaire. Soyez certain que je n'ai pas oublié la leçon, et si j'ai pris un fagot pour le bivouac, une poule quand il n'y a pas de distribution, comme à présent, jamais je n'ai touché à rien, et j'en ai vu qui ne se faisaient pas faute de prendre ce qui ne leur appartenait pas, et des hauts huppés, je vous en réponds. J'ai été plus habitué à donner qu'à prendre, car jamais pauvre ne s'est arrêté à la porte de la Saussaie sans que la mère ne lui mit dans la main un morceau de pain. Le devoir est là, disait-elle, et je ne dois pas cuire sans faire le pain de l'indigent; le Seigneur Jésus nous le rendra. Et il me l'a rendu, car plus d'une fois j'ai trouvé de bonnes gens qui, quand la République me payait ma solde avec un *vive la nation*, m'ont fourni une paire de souliers, une chemise et le reste. En Espagne, j'étais de planton chez le colonel, il me dit: Bruno, as-tu de l'argent? Je lui répondis: mon colonel, la monnaie et moi nous ne nous voyons pas. Tu es un sot; que n'en prends-tu? Mon colonel, dis-je, je n'ai pas entendu cette consigne-là chez mon père. Tu es un brave grenadier, me dit il et il me donna une quadruple. Voyez-vous, ceux qui ne font pas l'aumône le pouvant, iront chez Satan, manger à la grande gamelle rouge, avec le mauvais riche, lache, et les menteurs leur verseront à boire, mais quelle liqueur, mon Dieu! car le menteur, c'est un serpent d'enfer, un lâche, un fusillier du diable. Le diable n'a-t-il pas menti à notre mère Eve? n'est-il pas juste qu'il ait pour gardes ses semblables? Oh! le mensonge, le faux témoignage! Par un mensonge, par de faux témoignages, un voltigeur a été fusillé injustement; il est tombé sous nos balles, le pauvre La Rose! et condamné pour vol, lui!...

Bruno s'arrêta; ce souvenir avait renouvelé en lui une douleur profonde; je respectai son silence.

M. Dumas n'a pas gardé la mesure que je m'imposais alors; se levant en pied, promenant sur l'auditoire un regard grave, après avoir toussé trois fois:

Et vous, malheureux qui l'entendez, rentrez dans vos consciences et dites, êtes-vous exempts de mensonges? êtes-vous exempts de faux témoignages? Lorsque vous êtes appelés en face de la justice? Combien d'entre vous ne se font pas faute d'écouter alors la haine, la vengeance, l'envie? Vous avez juré devant le Dieu vivant et devant les hommes de ne dire rien que de vrai, et vous dites tout le contraire. Je sais cela, moi, qui ai l'honneur d'être suppléant de M. le juge de paix. Sachez-le, le faux témoignage est un crime épouvantable devant Dieu et puni par la loi humaine. Vous devez réparation du tort que vous avez fait ainsi au prochain, et j'en connais qui se vendraient eux-mêmes avant de pouvoir réparer le mal qu'ils ont causé. Oui, la langue est un instrument du malin esprit à la Neuville. Je ne puis me taire plus longtemps: par elle les jeunes filles sont séduites; par elle des paroles adultères et coupables arrivent aux oreilles des femmes imprudentes qui les écoutent avec plaisir; par elle les mauvais conseils vont du vieillard au jeune homme; par la langue, la vérité est trahie; la médisance, la calomnie, les jugements téméraires, le faux témoignage, brouillent les familles, ruinent les réputations, détruisent les fortunes. Que la langue soit maudite! La vôtre n'épargne personne, pas plus le ministre de Dieu que le ministre de la loi. Mais comment serions-nous épargnés, quand vous ne respectez pas même votre Créateur, quand vous blasphémez son saint nom! Et où est la cause de tous ces désordres, sinon dans votre cœur sinon dans la facilité avec laquelle vous ouvrez vos âmes aux désirs pernicieux.

Dieu, qui connait le cœur de l'homme, l'a voulu prémunir contre le mal et lui a interdit le désir; fermez-vous vos âmes aux désirs? Non, au contraire, vous vous livrez à toutes les convoitises! On ne fait pas ce que l'on n'a pas désiré.

Ne jetez pas l'œil sur la femme de votre voisin, et vous ne la désirerez pas. Envierez-vous mon écharpe si vous ne la désirez pas? Prêteriez-vous l'oreille aux discours des *partageux*, si vous ne désiriez pas le bien d'autrui? L'envie vous même à la haine, la convoitise au mal.

Que les paroles et les exemples du digne capitaine restent parmi nous; aimons Dieu et aimons nous les uns les autres comme des frères. Respectons les lois de Dieu, qui sont la base nécessaire du bonheur sur cette terre, les fondements de la famille et de la société. Remercions la Providence qui a épargné nos maisons dans ce jour de calamité et saluons tous l'homme généreux qui s'est dévoué pour des indigents. J'adresserai demain mon rapport au préfet, et je ne t'oublierai pas, Jean-François, car tu as eu une conduite digne d'éloges.

Nous nous sommes alors retirés; j'ai trouvé sous le toit de M. Dumas un repos dont j'avais besoin.

A Continuer.

Legislature de Manitoba.

REVUE DE LA SESSION.

1er Mai, 1871.

Nous en sommes rendu à ce qui a été appelé la crise ministérielle. Le sujet est délicat. Dans le temps même, lorsque les esprits étaient excités par l'émotion de l'événement en question, la chose était plus facile. Et nous regrettons d'avoir à revenir sur cet incident, après trois mois. Mais le devoir nous oblige d'envisager la question sous son véritable point de vue, et nous tâcherons de la traiter avec vérité et exactitude. Nous le ferons avec autant de menagement que possible.

Dans la séance du soir, du 1er mai, après que les autres orders du jour furent épuisés, l'hon. M. Howard proposa que la Chambre se formât en comité général sur les Estimés, M. McTavish au fauteuil.

Le président du comité propose le premier item; cet item referait à l'indemnite parlementaire, et fixait l'allouance sessionnelle à $200 pour chaque membre.

M. HAY propose en amendement que la somme de $450 soit substituée à celle de $200. Cette motion est accueillie gaiement et provoque un rire général, mais non désapprobateur.

Les membres du Cabinet voient que la position est un peu tendue. L'hon. Procureur Général propose aussitôt que le comité se lève et rapporte progrès: puis l'ajournement de la Chambre.

Les ministres espéraient probablement que la nuit, conseillière pleine de conciliation, changerait la disposition des membres. Mais il n'en fut rien.

Il convient d'exposer les motifs des députés, Ces motifs ont été dans le temps mal représentés.

Les membres tenaient sans doute à une indemnité aussi respectable que possible. On sait que la question d'intérêt joue un grand rôle dans les affaires du monde. Mais il y avait, dans les circonstances, une question de susceptibilité bien légitime, qui primait la question d'intérêt. Depuis une couple de semaines, l'indemnité était venue sur le tapis, et les ministres avaient dit aux membres: *nous vous* allouerons $200.

Quelques députés répliquèrent que ce n'était pas suffisant; et que dans tous les cas, c'était à la Chambre elle-même à voter l'indemnité. Certains membres du Cabinet ajoutèrent: "*Il faut bien que vous vous contentiez de cette somme, nous ne pourons pas vous allouer plus.*" Ces paroles sont textuelles et ont été répétées à plusieurs reprises. Les membres voulurent montrer qu'ils ne se considéraient pas comme des écoliers à qui le maître peut dire: si vous n'êtes pas contents, vous n'avez qu'à laisser l'établissement. Ils déclarèrent qu'ils n'accepteraient pas cette somme, offerte de cette manière. Ils tenaient à prouver qu'ils avaient quelque chose à faire dans la votation du budget comme dans les autres questions. Voilà la vraie raison qui a amené la crise. C'est tellement vrai, que tous les membres ont déclaré unanimement que si on avait alors fixé l'indemnité seulement à $220, ils auraient accepté sans hésiter.

Et les ministres ne peuvent alléguer qu'ils ignoraient cette disposition de la Chambre. Les membres s'étaient prononcés plusieurs fois là-dessus bien positivement. Mais ils ne tinrent nullement compte de cette déclaration,

2 Mai, 1871.

Le 2 au matin, certain ministres allèrent trouver plusieurs membres, pour les engager à céder, et à effectuer un compromis. Il faut se consulter, disaient-ils, afin de s'entendre. Quelques députés firent remarquer que c'était commencer un peu tard à vouloir consulter. L'avant midi se passa en pourparlers, sans arriver à aucune conclusion.

A midi, il y eut réunion du Conseil. Quand les ministres revinrent vers deux heures, ils crurent que tout était réglé. Ils annoncèrent que le gouvernement allait accorder $100 de plus, et pensaient que tous les membres allaient se trouver satisfaits. Mais ils se trompèrent. Ils parlèrent aux membres dans ce sens et s'efforcèrent d'avoir leur adhésion avant la séance. Quelques membres considérant que le grand point était gagné, puisqu'ils avaient fait céder le gouvernement, étaient disposés à s'entendre. Mais d'autres répondirent que ce n'était plus une question d'argent et ne voulurent pas se prononcer.

Le sentiment général des membres s'est ensuite manifesté clairement pendant le séance.

La Chambre se forme de nouveau en comité général.

L'hon. Secrétaire Provincial déclare que le gouvernement, eu égard à la longueur de la session, a résolu d'allouer $100 de plus. Mais qu'il faut commencer par voter les Estimés tels qu'ils sont; l'appropriation supplémentaire viendra ensuite.

L'hon. Procureur Général parle longuement et appuie sur les motifs d'économie qui ont guidé le gouvernement dans la distribution des deniers publics, tels qu'ils se trouvent partagés dans les estimés. Nos revenus sont limités. Il faut tâcher d'éloigner le jour où il faudra taxer le peuple. Il réfère à l'ancienne Province du Bas-Canada, où, après 1791, les membres furent plusieurs années sans recevoir aucune indemnité. Il conclut en disant que, vu les circonstances particulières de cette sessions, le gouvernement a voulu agir libéralement avec les membres, en leur accordant une somme additionnelle de $100.

M. HAY dit que toutes les Provinces du Canada savent maintenant payer libéralement leurs représentants. En Bas-Canada, quelles qu'aient pu être les idées anciennes sur ce sujet, on s'est ravisé, et on croit à propos maintenant de payer les députés. Il ne convient pas pour des hommes de quelque capacité de venir mettre leur temps et leurs talents à la confection des lois du pays pour la mesquine somme de $2 par jour. S'il faut pratiquer l'économie, les ministres devraient donner l'exemple. Il consentira à voter le 1er item s'il est bien entendu que l'estimé supplémentaire sera ensuite proposé.

L'hon. Secrétaire Provincial lui donne cette assurance de la part du gouvernement.

M SUTHERLAND ne peut comprendre pourquoi le gouvernement n'augmente pas immédiatement en présence de la Chambre l'estimé en question.

Le premier item est alors mis aux voix et perdu sur division.

Pour:—Les quatres ministres et M. Cunningham.—5.

Contre;—Le reste de la Chambre, à l'exception de quelques membres qui ne votent pas

L'hon. Procureur Général propose que le comité se lève et rapporte progrès.—Adopté.

L'hon. Procureur Général dit qu'ils proposera l'ajournement. Mais auparavant, il désire que cette question soit bien comprise. Le gouvernement a fait tout en son pouvoir pour que les revenus du pays puissent rencontrer les dépenses. Mais si les membres pensent que leurs intérêts privés doivent passer avant ceux du pays, ils doivent être prêts à en porter les conséquences. Le manque de confiance dans l'administration actuelle, force les membres du gouvernement a céder leur place à un nouveau Cabinet qui tâchera de rencontrer mieux les vues de la Chambre. Le vote qui vient d'être donné est basé, non sur des motifs d'économie ou d'intérêt public, mais uniquement parce que les membres trouvent que la somme portée aux estimés, n'est pas suivant eux suffisante pour leur indemnité. Il conclut en proposant l'ajournement.

M. DUBUC se lève et dit qu'il est étonné de voir la position prise par l'hon. Procureur Général. L'hon. ministre considère ce ce vote comme un vote de non confiance, et ce n'en est pas un. D'abord l'hon. ministre devrait savoir qu'un vote de non-confiance ne peut pas avoir lieu en comité. En second lieu, les membres ont agi ainsi plus par insouciance ou pour faire sentir aux ministres que ces derniers ne les ont pas traités convenablement, que pour autre chose. Il est bien entendu qu'ils ne veulent pas renverser le ministère. Il n'est pas prêt à dire le degré de confiance qu'ils ont dans le Cabinet; mais les membres ne croient pas opportun de le renverser. Il propose en amendement à la motion d'ajournement que la Chambre se forme de nouveau en comité général pour re-considérer l'item en question et l'adopter.

M. SUTHERLAND parle dans le même sens et dit qu'il croit la somme de $200 suffisante.

M. BUNN fait remarquer que la question est entrée dans une phase difficile. Il pense qu'on peut s'entendre sans renverser le ministère.

Il ne serait pas opportun de le faire, bien qu'il n'ait pas d'objection à la chose (Rires).

M. HAY dit qu'il est hors de propos de parler de manque de confiance et de renversement de ministère sur une aussi petite question.

M. DUBUC presse son amendement.

M. NORQUAY propose en amendement à l'amendement de M. Dubuc que le premier item des estimés soit renvoyé devant le comité avec instruction qu'il plaise à Sa Majesté le recommander que la somme de $300 soit substituée à celle de $200. Il ne voit pas pourquoi le gouvernement ne produit pas immédiatement l'estimé supplémentaire.

L'hon. Procureur Général dit que le Secrétaire Provincial a déclaré solennellement qu'un estimé supplémentaire serait produit à la séance du soir.

M. HAY pense qu'il aurait mieux valu fixer en premier lieu l'indemnité à $300.

Le Dr. BIRD dit qu'il lui semble que le gouvernement veut établir un précédent en fixant l'indemnité des membres: ce que les membres aimeraient à faire eux-mêmes

Il proteste contre les imputations du Procureur Général accusant les membres d'être mus par des motifs d'egoïsme et de mesquinerie. Il ne croit pas que les membres du gouvernement monopolisent seuls tout le patriotisme de la Chambre.

L'hon. Procureur Général lui répond en termes sarcastiques, et dit que le Docteur ferait mieux de pratiquer sur ses patients que sur lui.

M. DUBUC insiste pour que sa motion soit adoptée. Cette motion tend a laisser au gouvernement le soins d'offrir l'allouance supplémentaire, tandis que l'amendement de M. Norquay demande directement cette allouance. Il est plus convenable et plus digne de la Chambre de recevoir une offre que de faire une demande.

L'amendement de M. Norquay est mis aux voix et emporté par 13 contre 8.

Pour: MM. Bunn, Dr. Bird. F. Bird, Spence, Beauchemin, Lemay, Klyne, McKay, Breland, Hay, Norquay, Bourke, Sutherland.

Contre: Les hons MM. Clarke, Howard, Girard, Boyd, MM. Cunningham, Schmidt, Dubuc, McTavish.

Comme il est 6 hs., la Chambre s'ajourne jusqu'à 8 hs. P. M.

(*A continuer.*)

ST. BONIFACE.

JEUDI 17 AOUT, 1871.

Le Commissaire des Terres.

Le Commissaire des Terres a été nommé à Ottawa, et devra, selon toute probabilité partir prochainement pour Manitoba. Toute la population le désire depuis longtemps.

Cette question des terres est une des plus épineuses. Nous avons lieu de croire que M. McMicken vient muni d'instructions précises et suffisantes pour faire face aux difficultés qu'il ne pourra manquer de rencontrer. Une besogne passablement ardue l'attend. Il trouvera des différends nombreux et variés, et devra pour les régler tenir compte des coutumes et usages du pays, tout en ne s'écartant pas des principes de la justice et de l'équité.

Nous avons vu un nombre considérable de personnes en conflt au sujet des terres, soit pour la délimitation de deux propriétés adjacentes, soit pour la possession de certains lots réclamés par deux propriètaires. Dans certains cas, une terre a été prise par un individu qui l'a ensuite délaissée sans y faire de travaux; un second est venu s'établir dessus et y faire des améliorations. Plus tard le premier vient pour réclamer la terre. A qui appartient-elle? C'est une question assez difficile à décider, parce qu'elle est ordinairement accompagnée de certaines circonstances qui semblent donner plus ou moins de droit à l'un ou à l'autre. Pour notre part, nous croyons que si une terre a été ainsi abandonnée pendant plusieurs années, sans qu'aucune marque de possession y apparaisse, et qu'un second colon s'y est établi *de bonne foi* et y a fait des travaux, nous croyons qu'elle appartient au second. La question serait bien différente si le premier possesseur a averti le second lorsque celui-ci est venu pour se fixer sur la dite terre, et lui à notifié qu'elle était sa propriété. Dans ce cas, le second colon ne serait plus de bonne foi, et la loi ne devrait pas le protéger, parce qu'il commet une injustice. en voulant s'emparer d'une terre qu'un autre a prise avant lui. Il n'a pas d'excuse parce qu'il lui est toujours loisible de se choisir un établissement dans l'immense quantité de belles terres encore libres dans les environs. Il y a incontestablement malice et injustice à vouloir dépouiller un colon, contre son gré et malgré avertissement préalable, de son droit de premier occupant.

Nous ne saurions trop conseiller aux parties intéressées, et à tous ceux qui peuvent avoir quelques difficultés de ce genre, de prendre des mesures pour s'arranger à l'amiable autant que possible. La chose est toujours facile, lorsqu'on veut y mettre un peu de conciliation. Par là on évite les difficultés légales qui donnent rarement satisfaction à l'une ou à l'autre des parties. Tout le monde sait que le plus mauvais accommodement vaut mieux que le meilleur procès.

Commissaires d'Ecole.

Les commissaires d'Ecole nommés pour le district scolaire No. 25 ou Ste. Agathe sud, sont MM. Benjamin Marchand, André St. Mathe, et Paul Laronte.

A la Baie St. Paul, c'est par erreur que le nom de M. J. Bte. Flamand a été mentionné comme commissaire d'école. M. Jean Bte. Arcand est celui qui a été élu.

Funerailles de Madame Tache.

Dans notre dernier numéro nous avons annoncé la mort de Madame Taché mère de Sa Grandeur l'Evêque de St. Boniface.

Nous donnons aujourd'hui les détails de ses funérailles que nous empruntons au *Nouveau Nonde*.

En la Paroisse de Boucherville, dimanche matin, 23 juillet courant, vers sept heures dt demie, est décédée, munie des sacrements de l'Eglise, Dame Louise-Henriette Taché, née Boucher de la Broquerie, à l'âge de soixante-douze ans et onze mois.

Cette mort, quoique attendue depuis plusieurs semaines, a plongé dans la douleur la famille honorable et les nombreux amis de cette dame distinguée par ses vertus chrétiennes et les qualites de son esprit. Les funérailles, annoncées pour le mardi suivant, 25, ont attiré à Boucherville un grand concours de citoyens et de membres du clergé.

Sa Grandeur, Mgr. de Montréal, n'a pu, à son grand regret, présider aux derniers devoirs à rendre à l'illustre défunte; la fête de St. Jacques, patron de la cathédrale de Montréal, et du 34e anniversaire du sacre du pieux prélat l'a retenu à la ville. Une dépêche télégraphique à Mgr. des Trois-Rivières avait informé Sa Grandeur du décès: Sa Grandeur s'est empressée de monter par le bateau de nuit du lundi, et mardi matin descendait de Montréal à Boucherville dans une légère embarcation avec son secrétaire et M. Desilet avocat.

La levée du corps a été faite par M. l'Archidiacre Moreau, de la Cathédrale de Montréal, et le service a été chanté par Mgr. l'Evêque. L'église était remplie d'une foule pieuse et recueillie; les décorations lugubres du sanctuaire, la douleur peinte sur toutes les figures, la solennité si touchante et si solennelle de l'office divin offraient un spectacle plein d'émotions et de salutaires enseignements.

Mgr. Laflèche a pris la parole après l'Evangile, et, dans un discours qui a duré trop peu, Sa Grandeur a retracé les éminentes vertus et les hautes qualités du cœur et de l'intelligence qui avaient rendu l'illustre défunte si chère au cœur de ses enfants et de ceux qui avaient eu le rare privilége de la connaître et de cultiver sa connaissance. Prenant pour texte ces paroles du Livre Saint fesant le portrait de la femme forte —"*Mulier timens Deum ipsa laudabitur,*" — l'éminent prélat a dit ce qu'était la femme canadienne dont feue dame Taché était l'une des dernieres représentantes à notre époque.

Nous avons trop cédé aux caprices ou exigences du siècle; et nous avons rompu, malheureusement, le fil de ces belles et héroïques traditions de foi, de piété éclairée de nobles et simples manières, apanage de nos aïeules, et si rares aujourd'hui.

Aussi, ces femmes, fortes par le cœur et les vertus chrétiennes, ont préparé dans leurs fils, des gloires pour la Religion et le pays, des hommes de dévouement et d'honneur vrai, des hommes qui laissent derrière eux des œuvres parcequ'ils savent se dévouer pour la vérité. Telle a été l'influence du siècle sur la constitution de nos belles familles canadiennes que d'autres idées, l'individualité, l'égoïsme, l'utilitarisme a gâté ce qui a fait la force et la gloire de la nation canadienne-Française. Pleurons ces grandes et nobles traditions de la famille qui s'en vont se perdant de jour en jour au contact du luxe et de la vanité contemporaines; pleurons-les dans ces femmes d'un autre âge qui s'éteignent peu à peu au milieu de nous, en laissant derrière elles un atmosphère lumineux de vertus religieuses et de mérites patriotiques. Pleurons, mais prions en même temps pour que les exemples qu'elles nous laissent ne soient pas perdus complètement, et que les femmes de notre âge, apprennent que la pratique des vertus de l'Evangile est le seul moyen de donner aux familles cette forte organisation qui est la base de toute société chrétienne.

L'éloquent prélat a rappelé d'une voix émue les liens d'amitié qui l'unissaient à un autre prélat non moins éminent par ses vertus, son intelligence et son cœur, fils de l'illustre défunte, missionnaire dans le Nord-Ouest et aujourd'hui évêque de St. Boniface, dans la Province de Manitoba. C'est par le fils que Sa Grandeur a appris à connaître la mère. Puis, demandant les prières des fidèles pour le repos de l'âme de celle que tous pleuraient, Mgr des Trois Rivières a terminé cet éloge d'une femme universellement aimée, vénérée et honorée.

La dépouille mortelle de feue Dame Taché a été descendue dans les voûtres de l'Eglise qui a éte témoin si souvent de sa piété et des beaux exemples qu'elles a donnés dans le cours d'une vie remplie de bonnes œuvres et de mérites précieux.

Mgr. Laflèche avait pour prêtre assistant M. le chanoine Moreau, archidiacre de Montréal; M. l'abbé Dugast, curé de St. Boniface, Province de Manitoba remplissait les fonctions de diacre, M. Huot, celles de sous diacre, et M. E. Ling, secrétaire de Mgr. des Trois Rivières, celles de cérémoniaire. Ont signé l'extrait mortuaire, les personnages ci-dessus et Mgr. Vinet, Messire Pepin, curé de Boucherville et confesseur de la défunte, le R. P. Vanderberg, supérieur des O. M. I., Messire Quintal, ancien curé.

L'Honorable M. Girard. trésorier de la Province de Manitoba, l'Honorable M. J. Royal, orateur de l'Assemblée Législative de Manitoba; les RR. MM. Lesage, curé de St. Valentin, Lonergan, curé d'Hochelaga, Huberdeault, curé de St. Zotique, Thibault, curé de Longueuil, Monjeau, curé de la Longue Pointe, Tétrault, collége St. Hyacinthe. Lussier, DD. vic. de Boucherville, Coaillier, vic. de Varennes, Dubuc, vic. de St. Jean Dorchester, le R. P. Lebret, missionnaire O. M. I., MM. C. Collin et A. Colaneri, Eccl., M. l'avocat Désilets;

Les membres de la famille, MM. J. C. Taché, Député-Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, Ottawa, L. Taché, N. P. Shérif, St. Hyacinthe, J. B. Brosseau, M. D. Belœil, Joseph Daigle M. P. P. Belœil, Hertel de Rouville, Montréal, Boucher de la Bruère, Prothonotaire, St. Hyacinthe, Hon. C. B. de Boucherville, Conseiller, Exécutif de la Province de Québec, Alexandre Lacoste, avocat, Montréal, Honorable Juge J. C. Coursol, Maire de Montréal, et F. Cassidy, avocat M. P. P., de Montréal.

Parmi les personnes distinguées venues à Bourcherville rendre leurs derniers devoirs à l'illustre défunte, à part celles dont les noms précèdent, se trouvaient Madame la Supérieure de l'Hôpital Général de Montréal, Rvde. Sr. Slocombe, les RR. SS. Oufrost et Stenbenger, parentes, de l'illustre défunte, Rvde. Sr Dubault, et des RR. SS de Jésus-Marie.

R. I. P.

Nouvelles Locales.

— C'est aujourd'hui que s'ouvre le terme de la Cour Générale sous la présidence de Son Honneur le Juge Johnson. Les causes criminelles doivent d'abord être entendus; les causes civiles viendront ensuite.

— Le moulin à scie de M. Lemay, à St. Norbert doit commencer à fonctionner dans les premiers jours de la semaine prochaine. M. Lemay pense d'être prêt à moudre dans deux ou trois sémaines.

— Un ouragan des plus terribles s'est abattu sur la Province dans la soirée du 9. courant. Le vent soufflait avec une grande violence. Une succession non interrompue d'éclairs tenait le firmament constamment illuminé. Dans le haut de St. Norbert, il est tombé une quantité considérable de grêle qui a fait beaucoup de dommage aux moissons. Les grêlons étaient d'une grosseur extraordinaire; on nous a dit qu'ils étaient plus gros que des œufs. C'était une véritable avalanche de morceaux de glace.

— M. D'Auteuil, arpenteur canadien-Français de Rimouski, est arrivé vendredi dernier, par le Selkirk. M. D'Auteuil est chargé d'arpenter le haut de la Rivière Rouge depuis la ferme de M. Wm. Dease jusqu'a la frontière américaine. Il doit commencer dans les premiers jours de la semaine prochaine.

— Les pluies de ces jours derniers ont fait monter un peu le niveau de la Rivère Rouge.

— M. Beaudry chargé d'arpenter les deux côtés de la Rivère Rouge, depuis le haut de St. Norbert jusqu'a St. Boniface, doit commencer ses opérations à la ferme de M. Wm. Dease, vers la fin de cette semaine. Les personnes qui ont, dans ces endroits, des terres sur lesquelles elles ne résident pas, feraient bien de se trouver là au moment où l'arpenteur passera, afin d'indiquer leurs lots et la quantité de terrain qu'elles possèdent.

Nouvelles du Canada.

— Le *Globe* annonce la nomination de M. Gilbert McMicken au poste de commissaire des terres pour la Province de Manitoba. Il parait que M. McMickem est en bons termes avec Sir George E. Cartier; donc ce doit être un scélérat. et le *Globe* déverse ses injures sur M. McMicken et plaint la pauvre Province de Manitoba d'avoir à subir cette infamie.

— Le *Journal des Trois-Rivières* annonce que le résultat des dernières élections pour le Parlement Local de Québec, a été très défavorable au double mandat. Il pense que la question sera sérieuse pour le ministère, et devra avoir de l'influence sur les prochaines élections locales.

— On parle de M. McGreevy comme futur Sénateur en remplacement de feu l'hon. Duchesnay, décédé le printemps dernier. Quelques journaux se prononce fortement contre cette nomination.

— Les autorités de Québec ont pris des mesures pour la démolition des principales portes de la ville.

— Il est rumeur que M. Hugh Allan de Montréal vient d'être créé Baronet.

— Une femme du nom de Louise Bernard a été trouvé morte à la Côte St. Paul près Montréal; selon toute probabilité un meurtre a été commis. Une enquête a eu lieu et on espère mettre la main sur le meurtrier.

— Le Conseil de Ville de Montréal a voté une augmentation de salaire aux employés municipaux, et une assemblée publique a eu lieu pour protester contre cette mesure du Conseil, comme inopportune et immotivée.

— Dés applications sont faites au Parlement du Canada pour l'incorporation de deux banques pour notre Province. et le Nord Ouest. L'une sera appelée "La Banque de Manitoba" et l'autre "La Banque de Rupert's Land."

Une erreur terrible.

On lit dans le *Siècle*:

Tout le monde se rappelle que plusieurs journaux avaient annonce la mort de Billioray, membre de la Commune, arrêté, dans la journée du 26 mai, sur l'avenue La Bourdonnaye, et fusillé à l'École Militaire;

Or, il est notoire que Billioray n'a été pris que dans les premiers jours de ce mois, et qu'il est à Versailles, où il attend son jugement.

Voici des détails sur l'exécution du malheureux qui a été victime de sa ressemblance avec Billioray. Ces détails nous sont communiqués et garantis par un médecin militaire qui a assisté à l'exécution, et un lieutenant d'artillerie qui a vu le cadavre.

Le 26 mai, vers deux heures de l'après-midi, un individu assez bien vêtu, qui passait sur l'avenue LaBourdonnaye, fut entouré par la foule qui se mit à crier: "C'est Billioray, membre de la Commune.

Une patrouille du 6e de ligne, qui passait dans ce quartier, arrêta le prétendu Billioray et le mena à l'Ecole Militaire,

La foule suivit, hurlant toujours: C'est Billioray.

Le malhenreux avait beau protester, les clameurs étouffaient sa voix.

L'officier devant lequel il fut conduit, convaincu de son identité par tant de témoignages différents, ordonna son exécution immédiate.

Mais je vous jure que je ne suis pas Billioray, protestait l'infortuné; je suis Constant. J'habite tout près d'ici, au Gros Gaillou, allez plutôt demander aux voisins.

— Il ment, le lâche, vociféraient les assistants; c'est bien Billioray, nous en sommes sûrs.

Et une foule d'individus, qui jamais de leur vie n'avaient vu le membre de la Commune, hurlaient plus fort que les autres: C'est Billioray!

L'officier donne l'ordre de procéder à l'exécution. On garotte la victime qui se

débattait énergiquement, et on l'a fusillé à bout portant.

Le soir, on envoya son cadavre, avec une foule d'autres, à Issy, pour y être enterré.

Le caporal qui commandait l'escorte du convoi disait à un de nos amis, en lui montrant le cadavre du faux Billioray :

— Le misérable ! il est mort lâchement, il se trainait à genoux.

Aujourd'hui que le vrai Billioray est arrêté, il a bien fallu convenir qu'on s'était trompé, et les papiers trouvés sur l'infortuné dont nous venons de raconter l'exécution ont prouvé qu'il s'appelait réellement Constant, et que c'était un citoyen honnête, un brave père de famille établi mercier au Gros Caillou, et qui est toujours resté étranger à nos luttes politiques.

NOUVELLES D'EUROPE.

ROME.

Plusieurs patriarches de l'Orient et treize évêques de Hongrie ont envoyé au Pape leur adhésion au dogme de l'infaillibilité.

L'Académie Romaine a envoyé une adresse au Pape, lui faisant des représentations au sujet des doctrines opposées à l'esprit des temps modernes. Sa Sainteté à répondu que la Papauté n'avait nullement l'intention de réclamer les pouvoirs autrefois conférés au Souverain Pontife de destituer les Souverains, ou d'assumer la direction des affaires temporelles du monde. Dans les temps anciens, dit Sa Sainteté, les nations chrétiennes révéraient le Pape comme l'arbitre entre les Souverains et le peuple dans les cas de difficultés ; et la Papauté a rendu de grands services, en prévenant des guerres, et en réglant des difficultés entre les nations.

Une dépêche de Rome du 31 juillet, dit que le vote dans l'Assemblée Française sur la position du Pape a créé beaucoup d'excitation. Les journaux considèrent comme probable une guerre avec la France, et accusent le ministère de trahir le pays, Ils disent que le gouvernement n'auraient pas du aller à Rome, mais une fois rendu, il doit y rester malgré les nuages sombres qui enveloppent l'horizon politique.

FRANCE.

On a dit que Thiers a fait consentir Bismark a l'évacuation des Forts de Paris encore aux mains des Prussiens, d'ici au 31 août, mais cette nouvelle a été contredite.

Plusieurs des prisonniers communistes ont été mis en liberté.

Le *Journal des Débats* censure le gouvernement et l'Assemblée et demande un changement dans le ministère.

On rapporte que la cour martiale s'est ajournée dans le but de préparer les voies à l'amnistie générale. On reconnait là la magnanimité et la politique sage d'une grande nation. Les Etats-Unis ont fait la même chose après la terrible guerre civile qui a coûté la vie a tant de citoyens.

Il a été question dans l'Assemblée de répartir sur tous les départements de la France, les pertes de propriétés occasionnées par l'invasion allemande.

L'*Avenir* dit que l'Impératrice Eugénie a écrit au Czar de Russie pour l'engager a continuer ses relation amicales avec les Français.

Trois cents députés se sont engagés à voter pour la prolongation du pouvoir de Thiers.

Le *Salut* dit que le seule ambition de Thiers est d'être considéré comme le Washington de France.

Le Comte de Paris a écrit une lettre insinuant que le comte de Chambord serait le futur Roi de France.

Thiers se consulte avec le général Cessery au sujet de l'accroissement de l'armée.

Le nombre des communistes qui attendent leurs procès est de 32,000.. Un bill a été introduit pour la création de nouveaux juges afin de hâter la fin des procès.

ANGLETERRE.

Le Prince et la Princesse de Galles sont en visite à Dublin. Un grand banquet a été donné au futur Souverain de la Grande Bretagne.

Une assemblée publique a eu lieu au Carré Trafalgar, à Londres, pour protester contre l'allocation au Prince Arthur proposée en Parlement.

Des discours incendiaires ont été prononcés. Un drapeau communiste a été saisi. Le tout s'est terminé par des scènes de désordre et de violence.

Il est rumeur que Bismark a été crée Duc de Luxembourg.

Nouvelles Diverses.

UN MARIAGE DE GÉANTS.—Samedi matin, dit l'*International*, les abords de Trafalgar Square étaient encombrés par une foule de curieux, qui étaient venus là dans l'espoir d'apercevoir le capitaine Van Buren Bates, de l'armée américaine, et Miss Anna Hanen Swan—le géant et la géante—qui allaient s'unir par les liens du mariage, dans l'église St. Martin's-in-the-Fields.

Le héros de la fête—un héros ne connait pas de bornes, a dit Shakespeare—a près de huit pieds de hauteur. On peut dire sans calembour que c'est un homme d'estoc et de taille. Quand à l'héroïne, elle est plus grande encore : elle pourra se flatter de dominer toujours son époux......de près d'un demi-pied.

Ce mariage de *high life* a été célébré par un ministre qui paraissait avoir été choisi pour la circonstance ; il mesurait plus de six pieds. On peut dire que dans son ensemble, c'était une gigantesque cérémonie.

Miss Christine Milly, la jeune fille à deux têtes, était présente à la fête. Elle paraissait très-impressionnée de la solennité de la cérémonie, et on a remarqué qu'à plusieurs reprises elle s'est parlé à l'oreille, sans doute pour se communiquer ses impressions.

La cérémonie était terminée à midi : au moment où les nouveaux mariés quittèrent l'église, l'orgue joua la marche nuptiale, et les deux époux furent chaleureusement applaudis par la foule.

TRISTE ET LAMENTABLE.—La maison d'un homme du nom de St. Jean, du township de Plantagenet, a été détruite par le feu. Lui et sa femme étaient au champ, et à leur retour ils trouvèrent la maison et tout ce qu'elle contenait en cendres. Quatre enfants, dont l'ainé était âgé de huit ans, furent brulés à mort. On n'a pas encore trouvé aucuné partie de leurs corps ; on les suppose réduits en cendres.

MORT ETRANGE.—Le *London Free Precs* rapporte un cas tout-à-fait singulier de mort d'un enfant, arrivé à Westminster. Mde. Walker s'absentant de la maison pour quelques minutes, avait laissé son jeune enfant endormi dans son berceau. A son retour elle trouva un chat, qui, se tenant sur la poitrine de l'enfant, respirait son haleine. Elle s'empresse d'éloigner l'animal, et s'aperçoit, à sa grande terreur, que l'enfant ne respirait plus. C'est la première fois que l'on entend parler d'une mort arrivée sous des circonstance aussi étranges.

— Plusieurs familles Canadiennes, après avoir végété pendant plusieurs années aux Etats-Unis, ont quitté le Détroit pour le Bas-Canada, espérant goûter dans la patrie, le bonheur, tout en ayant autant de comfortable que dans la Grande République.—*Etoile Canadienne.*

— Une femme du Détroit du nom de Powers, qui paie des taxes sur des propriétés de plus de $3,000 a été arrêtée par le sergent Reynolds, comme une imposteur, parce qu'elle a demandé l'aumône dans les rues pendant la semaine dernière.—*Idem.*

— On a arrêté dernièrement à Brunswick, New-Jersey, une femme, Lydia Danbury, accusée d'avoir empoisonné ses trois maris, l'un après l'autre, bien entendu, les deux enfants du premier et les six qu'elle avait eus de son second mariage,—en tout 11 victimes. Si cette femme ne devient pas aussi célèbre que Traupmann, ce ne sera pas sa faute.

Elle est écrouée à Derby, Conn.

— Voici quelques détails assez curieux sur le nommé Groslard, ex-membre du comité central et chef démissionnaire du 225e bataillon fédéré.

Groslard était un ancien saltimbanque, dont la spécialité était d'avaler des lames de sabre et des poulets crus. Il exploitait surtout les fêtes des environs de Paris. C'est un grand parleur qui négligeait rarement d'intercaler dans ses parades quelques phrases contre les "tyrans." Les gens du 18 mars, probablement dans l'espoir qu'il dévorerait les "versailleux" comme autrefois les gallinacés, le nommèrent commandant.

Nous devons lui rendre cette justice, qu'il n'a pas avalé son sabre : il s'est borné à le cacher dans son matelas, où la police l'a trouvé.

— *Une anecdote d'A. Karr.*—Le *Journal de Genève* publie dans sa chronique l'anecdote suivante que lui transmet Alphonse Karr :

Ces bons Suisses avaient imaginé, pour désennuyer et instruire nos soldats internés, dont l'ignorance les avait justement frappés, d'ouvrir pour eux des écoles spéciales et de leur faire des conférences.

Un soir, un brave professeur est venu les entretenir de "géologie" dans un langage horriblement hérissé de termes scientifiques, qui ne tarda pas à provoquer dans l'auditoire des bâillements péniblement étouffés par la reconnaissance due à l'intention. Le professeur se retire, on l'applaudit, on le remercie.

Quand il est loin, un moblot monte gravement à la chaire devenue vacante, et d'un ton doctoral :

—Vous êtes un tas d'imbéciles ! je suis sûr que vous n'avez pas compris un mot à ce qu'on vient de vous dire.

Moi, je vas vous expliquer ça : la géologie, c'est la connaissance de la terre.

Il y a trois sortes de terre : la terre glaise, la terre de pipe et la terre hospitalière.—Nous sommes pour cette dernière ;—et...vive la Suisse !

Tous crient : Vive la Suisse ! et vont se coucher en riant.

— Un jeune officier, dont on n'a pu savoir le nom, entre avec quelques hommes pour faire une perquisition dans une maison de laquelle on vient de tirer.

Il est arrêté à la porte par une femme en pleurs qui se jette à ses pieds et l'entoure de ses bras tout en le poussant dans l'allée.

—Mon fils est dans la maison, il a été forcé de se battre, ne le tuez pas !

—Faites le descendre ; nous verrons.

La femme se rejette dans l'escalier ; l'officier fait signe à ses hommes et veut la suivre.

Tout-à-coup il se sent attient par une douleur horrible et se voit environné de flammes.

Pendant que cette femme l'occupait, une autre cachée dans l'allée avait versé du pétrole sur sa capote et y avait mis le feu.

Les hommes se précipitent sur leur officier, lui arrachent les débris de ses vêtements, mais le malheureux succombe deux heures après à la suite de ses horribles brûlures.

— On sait que Victor-Emmanuel avait poussé le cynisme jusqu'à charger un de ses généraux, M. Berthole-Viale, de se rendre à Rome, à l'effet de féliciter le Pape, à l'occasion du XXVe anniversaire du glorieux pontificat de Sa Sainteté. Or, comme il fallait s'y attendre, l'envoyé du roi galant homme a dû retourner à Florence sans avoir pu remplir son offensante mission. Pie IX a refusé de le recevoir, et c'est S. Em. le Cardinal Antonelli qui a été chargé de faire connaitre la résolution du Saint-Père au général Italien. Assez de duplicité comme cela.

Dans la journée du 16 de ce mois, le Pape a reçu 60 télégrammes de félicitations de la part de rois et princes des différentes parties du globe.

—Un jour Me Cazeneuve, avocat toulousain dont les excentricités sont célèbres, se rendait d'assez mauvaise grâce au tribunal. Azor, son chien, avait eu la curiosité de le suivre au palais. M. Cazeneuve, qui ne sait rien refuser à son caniche ne s'y était point opposé.

— Eh ! où allez-vous donc comme ça, maitre Cazeneuve ? lui dit un confrère en l'accostant sur la place du Capitole.

—! où voulez vous que j'aille ? Pardi ! toujours au même endroit ; je vais à la première instance.

— Et Azor ?

—Lui aussi, il y va.

—Bonne chance à tous les deux.

—Je vous remercie pour lui.

Arrivés au tribunal, Azor alla s'asseoir à l'extrémité du banc de la defense, et son maitre se mit à plaider. Malheureusement, il advint que, entrainé par son éloquence, l'avocat éleva la voix. Azor, qui sans doute n'aimait pas le bruit, se mit à aboyer pour manifester son mécontement.

Maitre Cazeneuve suspendit son plaidoyer et, s'adressant au chien :

—Azor, lui dit-il, fais moi le plaisir de te taire.

Azor se tut. Mais il ne se tut pas longtemps. En effet, bientôt après, l'avocat s'étant livré à des considérations trop *élevées* pour les nerfs délicats d'Azor, l'animal aboya derechef, et cette fois avec un tel entrain, que la défense ne fut plus libre. Alors l'avocat, impatienté, se tourna vers l'interrupteur, et, avec des gestes d'ancien télégraphe ;

—Enfin, Azor, lui dit-il ça ne peut pas durer comme ça ; si tu veux plaider, plaide, ou laisse-moi plaider !

— Le plus grand nez du monde est probablement celui de James S Foote, de Pettsville, Ill. Il ne mesure pas moins de six pouces de longueur, de la racine à l'extrémité, et l'ouverture de chaque narine a un diamètre d'un pouce et un quart. Ce développement extraordinaire de l'appendice nasal fait l'admiration de tout le comté, et Foote lui a dû d'être nommé Alderman. Quand il se mouche, dit le pasteur de Pettsville, on croirait entendre la trompette du jugement dernier. Les gamins prétendent que les hirondelles font leurs nids dans son nez

Foote n'a pas encore trouvé à se marier.

AVIS PUBLIC.

EST donné que le soussigné en obéissance au statut du Parlement du Canada 34 Vic. cap. 1, se trouvera tous les jours à la chambre d'assemblée à Winnipeg dès 10 a. m. pour recevoir les réclamations de ceux qui ont souffert par l'insurrection dans la Terre de Rupert en 1869-70, qui doivent être prouvées devant lui en vertu du dit statut ; et de plus que toutes telles réclamations doivent être présentées avant le 20 du courant.

F. G. JOHNSON,
Commissaire.

Winnipeg, 7 Août 1871.

SOUMISSIONS.

DES soumissions seront reçues par le Département des Travaux Publics, jusqu'au VINGT-CINQ du courant, pour la TRAVESE sur la rivière Assiniboine et la Rivière Rouge ; à commencer le PREMIER de SEPTEMBRE prochain jusqu'à la fermeture de la navigation. Les conditions seront connues en s'addressant à ce Département. On ne s'oblige à accepter ni la plus basse ni aucune de soumissions.

Les soumissionnaires sont tenus de donner les noms de deux cautions solvables.

Par Ordre,

A. BOYD.
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 12 Août, 1871.

MAGASIN DE Ferblanterie de Winnipeg.

JAMES H. ASHDOWN.

DESIRE informer le public en général qu'il vient de recevoir par le SELKIRK un assortiment de ferronnerie, et d'outils de menuisier, comprenant :

Compas de toutes sortes,
Varlopes,
Poinçons,
Rabots,
Planes,
Trousquins,
Ciseaux,
Tarrières,
Vilebrequins et
Mèches,

Serrures de portes et de coffre, couteaux et fourchettes, couteaux de poches, gonds, pentures, clenches, loquets, vis de tous genres, etc., etc., etc.

Il a aussi en route et attend de jour en jour l'assortiment le plus considérable et le plus complet qui a jamais été importe dans ce pays de

Poèles de Cuisine,

Poèle de chambre et de Salon.

Son assortiment de ferblanc et de tôle etc., est comme d'habitude, très varié, et en donnant toute son attention et ses soins a bien servir tout le monde, il espère continuer de mériter la faveur du public qui lui a été accordée par le passé.

Prix modérés.

Dr. L. A. Paré.

Diplômé de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal et de la Faculté Victoria.

A L'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver à la Rivière-Rouge et qu'il est prêt a donner ses soins a toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Jusqu'à ce qu'il ait un bureau permanent, s'adresser au magasin de M. F. Gingras, maison ou demeure le Consul Américain.

Winnipeg, 14 juillet, 1871. jno.

G. H. KELLOND,

MENUISIER CHARPENTIER ET MEUBLIER,

SE charge d'exécuter avec promptitude et à la satisfaction des pratiques toutes les commandes qui lui seront confiées.

Ses ateliers sont situés vis-à-vis le bureau du MANITOBAN, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1 m.

L'ÆTNA.

Compagnie d'Assurance sur la vie de Hartford, Conn.

Incorporé A. D. 1860.—A commencé des affaires en Canada en 1850.

Actif accumulé 1er Sept. 1870, au-delà de	$15,000,000
Revenu annuel	6,000,000
Surplus, sur le passif, près de	3,000,000
Depose entre les mains du gouv. Canadien	100,000
Dejà payé à des Veuves et à des Orphelins en Canada, près de	150,000

R. SIMPSON,
Agent pour Manitoba.

Winnipeg, 19 juillet, 1871. j-n-o.

MM. Chisholm et Bubar.

DESIRENT informer le public qu'ils ont loué pour un an le moulin à farine et a scie de M. A McDermot, à Winnipeg. Les personnes qui voudront les encourager seront assurées d'être bien et promptement servies.

Ils tiennent constamment en mains un assortiment choisi de farine, grue, son, et bois de sciage.

3f.

1871. 1871.

St. Paul

AU

FORT GARRY.

Ligne de HILL GRIGGS et Cie.

Nous sommes près à transporter des passagers et du fret de St. Paul au Fort Garry.

Voyage fait entre six et sept jours.

Les voyageurs ont droit à la quantité ordinaire de bagage allouée sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur. Tout bagage excédant 50lbs. de pesanteur devra payer sur les diligences (stages.)

Tarif de St. Paul au Fort Garry.

Première classe......$28.50 }
Seconde classe....... 25.00 } En argent américain.
Fret par 100 lbs...... 4.00 }

Enfant entre les âges de quatreà douze ans, moitié prix.

Billets en vente à tous les bureaux principaux de chemins de fer et de bateaux à vapeur.

HILL GRIGGS et Cie.

10 Juin, 1871. j-n-o

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR sera au Fort Garry les MARDIS et VENDREDIS depuis 11 heures A. M. jusqu'à 4 heures P. M., pour donner audience aux personnes qui ont quelque affaire à traiter avec Son Excellence.

GEORGE W. HILL,
Secrétaire Privé.

Mai, 1871.

Nouvelles Marchandises

REÇUES PAR LE

Vapeur Selkirk.

J. G. SONDERMANN,

MARCHAND TAILLEUR,

DE

WINNIPEG, MANITOBA.

ANNONCE au public de la Rivière-Rouge qu'il a reçu par le dernier vapeur SELKIRK, un assortiment choisi de marchandises françaises, anglaises et américaines, à savoir :

Drap noir double largeur, Doeskins noirs, Casimires de fantaisie, Tweeds unis, Drill uni et de couleur, patrons de gilet de Marseilles et casimir, fournitures de trailleur.

Bonne coupe et bon marchés garantis.

AGENT POUR LES

Fameuses machines à coudre de Singer.

RÉFÉRENCES :

Mmes. J. H. McTavish, Donaldson, E. L. Barber, Mrs. R. Tait.

Aiguilles, soie, coton, fil, et huile pour machines à coudre.

Winnipeg, 19 Juin, 1871 1-aa

Wm. Drever et Cie.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

HARDES, ET EPICERIES.

Ventes à bon marché pour de l'argent comptant.

aa. Winnipeg, 23 Juin 1871.

PAIN! PAIN! PAIN!

JE désire informer les citoyens de Winnipeg et des environs que j'ai ouvert une boulangerie dans la batisse McDermot, en arrière du BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS, et je suis prêt à fournir du pain de première qualité.

Le pain sera livré régulièrement dans toutes les parties de la ville à tous ceux qui enverront leurs ordres, au prix de DOUZE sous par pain de deux livres. Je pourrai aussi confectionner toutes sortes de gâteaux et biscuit.

JOHN HACKETT.

CAROSSERIE DE WINNIPEG.

THOMAS LUSTED.

CAROSSES, buggies, sleighs et cutters fabriqués à l'atelier ci-dessus.

Toutes commandes exécutées promptement. Réparations faites avec soin.

L'Atelier de M. Lusted se trouve en arrière du moulin à vapeur de M. A. McDermot, à Winnipeg.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

WM. CHAMBERS.

ARMURIER,

VILLE DE WINNIPEG.

ARMES A FEU A VENDRE.

Réparations de toute sorte exécutées sous le plus court délai et à des prix raisonables.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. 1-aa

WILSON ET HYMAN.

ONT reçu les marchandises suivantes, sur lesquelles il attirent respectueusement l'attention du public :

Guêtres cousues et crampées,
Pantoufles, slippers simples et de goût,
Chemises fines blanches, simples et à garnitures,
Hardes de printemps et d'été,
Chapeaux,--Casquettes,—Cirage,
Chaussures, bottes, parapluies,
Mouchoirs blancs et de couleur,
Cuir à Semelle, cuir de couleur,
Cuir à ceinture, à harnois,
Papeterie,—Cigares de choix.

WILSON ET HYMAN.

27 Mai, 1871. aa-ch. 1 p. m.

MEDICAL HALL.

NOUS attirons respectueusement l'attention du public sur notre nouvelle importation de MARCHANDISES DE GOUT qui vient d'arriver. Elles sont d'une classe supérieure à tout ce qui a été jusqu'aujourd'hui importé en ce pays, et ne peuvent etre surpassées pour la variété et la qualité. Les ayant achetées dans les premiers établissements, on peut garantir qu'elles donneront satisfaction.

Dans notre assortiment considérable se trouvent les articles suivants :—

Huile à cheveux,	Pommade,
Brosses à cheveux,	Peignes de toilette,
Brosses à dents,	Boites à poudre de toilette,
Brosses à ongle,	Restaurateurs de chevelure,
Savonnettes,	Teintures pour cheveux,
Brosses à chaussures,	Miroirs,
Epingles à cheveux,	Savon Windsor,
Fards,	Huile,
Savon à détacher,	Teintures liquides,
Pinceaux de poil de chameau,	Colle de charpentier,
	Médecines brevetées,

etc., etc., etc.

Ainsi qu'un assortiment considérable

D'EPICERIES,

Comprenant THÉ, SUCRE, CAFÉ, EPICES, FRUITS CONSERVÉS, SALADES, HARENGS DE MER, MORUE, HOMARDS CONSERVÉS, et tout ce qui est en rapport avec ce genre de commerce. Vendu aux plus bas prix possible pour argent comptant ou des produits de la campagne.

Les commandes de la ville ou de la campagne seront promptement exécutées.

JAMES STEWART ET CIE.

Winnipeg, 27 Mai 1871. jno.

SAMUEL FOWLER,

WINNIPEG,

Courtier de Douane, Notaire, agent général de terres, etc., etc.

M. Fowler espère, par l'attention avec laquelle il s'acquittera des affaires qu'on voudra bien lui confier, mériter le patronage du public mercantile de Manitoba.

Winnipeg, 27 Mai, 1871. aa

Nouveau Restaurant.

A la porte voisine de l'Hôtel Davis, du côté Sud.

LES soussignés désirent informer le peuple de Manitoba qu'il viennent d'ouvrir un Restaurant, où de bons repas chauds pourront être obtenus à toute heure.

KEATES ET CALLAHAM.

6m.

J. B. CAMPBELL.

M. D. M. C. P. S. Ont.

Ci-devant du 1er. Bat. d'Ontario.

Médecin, Chirurgien, etc.

S'adresser au magasin de MM. Wilson et Hyman, Winnipeg, marchands de vêtements confectionnés, chaussures, etc.

12 Juin, 1871. 6-m

Maison de Pension Privee.

TROIS ou quatre Messieurs pourront trouver une Pension privée de 1ère classe, avec chambre très confortable, en s'adressant à

MADAME PLAINVAL, Bureau de Poste, Winnipeg.

Prix très raisonnables.

14 Juin, 1871. j-n-o.

CASGROVE ET LENNON.

Au Salon Rouge.

"RED SALOON."

Vins et liqueurs de choix.

12 Juin, 1871. 6-m

HOTEL DAVIS,

WINNIPEG.

M. Davis a constamment en vente LES VINS ET LIQUEURS LES PLUS CHOISIS ET DE TOUTES SORTES qu'il débite à

MEILLEUR MARCHÉ

Que n'importe où dans Winnipeg.

N. B.—Son assortiment en magasin est considérable.

R. A. DAVIS,
Proprietaire.

23 Juin, 1871.—1-a.

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA.

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'il tiennent leur bureau d'Avocats dans le haut de la grande maison McDermot, à Winnipeg, ainsi qu'à l'imprimerie du MÉTIS, à St. Boniface, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriété, les préparer pour l'enrégistrement, etc., etc. Ils donneront également leurs attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inférieures et d'Appel dans les divers district de la Province.

St. Boniface, 27 Mai, 1871.

Librairie Catholique du "Metis."

On trouvera au bureau du *Métis* un assortiment varié de papeterie.

PAPIER A LETTRE,
ENVELOPPES,
PLUMLS,
CRAYONS,
ENCRIERS
LIVRES D'ÉCOLE,
OBJETS DE PIÉTÉ,
MÉDAILLES,
CHAPELETS,
CRUCIFIX,
CROIX,
IMAGES RELIGIEUSES,
ETC., ETC., ETC.

LES personnes qui ont besoin d'aucun des articles ci-dessus énumérés sont invitées à visiter la librairie catholique du METIS, où elles auront l'occasion de satisfaire pleinement leur goût.

Les prix sont modérés.

St- Boniface, près de l'ancienne résidence de M. Kittson, 27 Mai, 1871.

On demande.

200 cordes de bois de chauffage pour être délivrées, à Winnipeg, près du moulin de M McDermot.

S'adresser au moulin, à

3t. CHISOLM ET BUBAR.

IMPRESSIONS! IMPRESSIONS!

—ooo—

On exécute à l'imprimerie du

"METIS."

Des impressions de toutes sortes telles que

BLANCS DE COUR

POUR

AVOCATS,
GREFFIERS,
NOTAIRES.

—ooo—

Factums,
ROLES D'EVALUATION,
Listes Alphabetiques.

—ooo—

BLANC DE COMPTES,
Cartes d'affaires,
Circulaires,
LETTRES FUNÉRAIRES.

—ooo—

CARTES
DE VISITES,
D'ADRESSES,
DE COMMERCE,
ETC., ETC.

—ooo—

PROGRAMMES,

—ooo—

AFFICHES.

—ooo—

LIVRES,
BROCHURES.

—ooo—

LA variété et le nombre de caractère que possède l'établissement nous permettent d'exécuter les impressions qui nous seront confiées, de manière à satifaire les goûts les plus difficiles, et sous le plus court délai.

St. Boniface 27 Mai 1871.